

Enseignant affecté sur poste UPE2A Ecoles de Gap

Implantation

Placé sous l'autorité directe de l'IEN chargé de la circonscription de Gap 1, l'enseignant affecté sur le poste « UPE2A » (unité pédagogique pour élèves allophones arrivants) exerce ses missions dans plusieurs écoles de Gap avec un rattachement administratif sur l'école Anselme Gras.

L'évolution du dispositif, en fonction des besoins recensés chaque année, est envisageable. Cette mission implique donc des déplacements intra urbains.

Public d'élèves concernés

L'enseignant itinérant « UPE2A » intervient prioritairement auprès des élèves allophones dont la définition est la suivante : élève non scolarisé en France l'année précédente et non francophone ou n'ayant pas une maîtrise suffisante des apprentissages permettant d'intégrer immédiatement une classe de cursus ordinaire (...).

Il peut être appelé, également, en fonction des besoins recensés, à assurer une fonction de soutien pédagogique auprès d'élèves issus de familles des gens du voyage, qui fréquentent les écoles du secteur.

Emploi du temps et organisation du service

L'emploi du temps de l'enseignant itinérant « UPE2A » est modifiable en fonction des arrivées et des départs d'élèves dans chacune des écoles d'intervention. Cet emploi du temps, évolutif au cours d'une même année scolaire, est élaboré au vu des besoins observés dans chacune des écoles et transmis à l'IEN sous couvert du directeur de l'école de rattachement avant sa mise en œuvre effective.

Les missions de l'enseignant itinérant « UPE2A » s'inscrivent dans le cadre des dispositions découlant de la loi du 23 avril 2005. A ce titre, son action s'exerce en collaboration étroite avec les équipes pédagogiques des écoles où sont scolarisés les élèves et plus particulièrement avec les maîtres des classes que fréquentent les élèves concernés. Ses obligations réglementaires de service sont les mêmes que celles des enseignants en charge d'une classe.

A l'issue de chaque année scolaire, l'enseignant itinérant « UPE2A » remet un rapport d'activité à l'IEN sous l'autorité duquel il est placé.

Compétences requises :

- Formation FLE si possible ou à défaut en LV
- Capacité à travailler en équipe
- Capacité d'adaptation face à un public hétérogène